

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Pour l'exercice clos le 30 juin 2025



TABLE DES MATIERES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-5
État des résultats et état de la situation financière.....	6-7
Notes complémentaires aux états financiers.....	8-20

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

▪ Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'exercice clos le 30 juin 2025, portant la signature électronique 4963726178, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

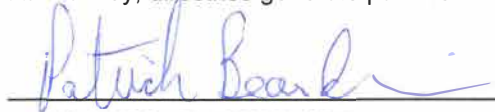
La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Karina Roy, directrice générale par intérim



Patrick Beaudoin, CPA, directeur des ressources financières

Ville de Saint-Georges, le 14 octobre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
11505, 1^{re} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 7X3

T 418 228-8969

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après le « centre de services scolaire »), portant la signature électronique 4963726178 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 8 à 299 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention d'investissement à recevoir correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention d'investissement à recevoir aux 30 juin 2025 et 2024, à l'excédent accumulé au 1^{er} juillet 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux revenus de subvention d'investissement de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une

opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. De plus, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, le centre de services scolaire a comptabilisé prospectivement les incidences de la majoration du solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afin d'y inclure la portion non récupérable des taxes à la consommation, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations présentées aux pages 300 à 455

Les informations présentées aux pages 300 à 455 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui

pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Saint-Georges
Le 14 octobre 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127311

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2025

	Budget 2025	Résultats réels 2025	Résultats réels 2024
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ	276 204 893	292 331 924,20	273 739 234,67
Subvention d'investissement	5 559 956	3 590 632,71	5 703 639,57
Autres subventions et contributions	505 330	451 528,33	551 147,30
Taxe scolaire	11 502 237	11 471 318,15	11 319 287,60
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 875 000	3 188 915,21	2 093 399,97
Ventes de biens et services	15 670 843	18 094 832,40	15 211 333,28
Revenus divers	3 890 240	3 829 037,39	4 628 228,16
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	16 913 494	17 159 321,57	15 652 753,19
Total des revenus	332 121 993	350 117 509,96	328 899 023,74
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	138 904 467	143 718 214,72	127 319 200,06
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	93 213 427	98 367 384,32	79 777 421,57
Services d'appoint	36 409 512	40 214 979,04	37 756 025,14
Activités administratives	12 377 084	12 293 368,55	10 907 834,63
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	38 863 378	40 693 868,16	38 150 844,96
Activités connexes	12 096 650	13 800 922,30	30 482 828,57
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	257 475	1 036 815,37	1 954 625,82
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	-14 557,07	-221 669,40
Total des charges	332 121 993	350 110 995,39	326 127 111,35
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	0	6 514,57	2 771 912,39

État de la situation financière

au 30 juin 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	20 168 514,02	29 449 489,46
Équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir	32 003 151,64	39 755 198,06
Subvention d'investissement à recevoir	219 472 065,75	259 022 992,17
Subvention à recevoir - Financement	0,00	0,00
Taxe scolaire à recevoir	11 718,51	142 232,60
Débiteurs	4 317 671,56	4 622 789,24
Stocks destinés à la revente	3 762,77	4 283,55
Placements et prêts	0,00	0,00
Autres actifs	0,00	2 442,24
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	<u>275 976 884,25</u>	<u>332 999 427,32</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS	0,00	0,00
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	5 406 444,00	5 029 676,93
Créditeurs et frais courus à payer	40 599 205,24	65 208 080,77
Subvention d'investissement reportée	343 091 605,41	323 159 598,07
Revenus perçus d'avance	1 617 493,40	1 731 468,89
Provision pour avantages sociaux	13 983 209,46	12 946 394,09
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 003 543,64	3 743 939,86
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	162 500 079,76	199 240 041,01
Passif au titre des sites contaminés	0,00	0,00
Autres passifs	45 190 986,07	39 671 590,73
TOTAL DES PASSIFS	<u>613 392 566,98</u>	<u>650 730 790,35</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>-337 415 682,73</u>	<u>-317 731 363,03</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	371 163 839,20	351 246 883,35
Stocks de fournitures	1 424 821,58	1 477 502,44
Charges payées d'avance	1 169 984,56	1 343 425,28
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	<u>373 758 645,34</u>	<u>354 067 811,07</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	<u>36 342 962,61</u>	<u>36 336 448,04</u>
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	36 342 962,61	36 336 448,04
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	0,00	0,00
	<u>36 342 962,61</u>	<u>36 336 448,04</u>

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique*, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût, ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du prix coûtant.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	
Bâtiments et améliorations acquis avant le 1 ^{er} juillet 2008	35 ans
Bâtiments	20, 40 ou 50 ans
Bâtiments (35 ans) – OMHS	3.75 à 52.75 ans ¹
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹ Une «composante OMHS» a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Le coût des immobilisations corporelles louées en vertu de contrats de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	300 415	255 119
Intérêts reçus au cours de l'exercice	1 291 054	1 910 120

4. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

L'emprunt bancaire est autorisé mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 51 554 175 \$ (44 510 271 \$ au 30 juin 2024). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel, soit 4.95 % (6.95 % au 30 juin 2024).

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

L'ouverture de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 18 123 949 \$ (23 969 354 \$ au 30 juin 2024), porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois, soit 2.689% (4,613 % au 30 juin 2024), majoré de 0,02 % et est garantie par le MEQ.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

L'évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée à la page 151 du rapport financier.

Au cours de l'exercice, les coûts estimés pour établir le solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été modifiés afin de les majorer de la portion non récupérable des taxes à la consommation. Conformément aux directives énoncées par le MEQ, cette modification est considérée comme une révision d'estimation comptable et est appliquée prospectivement. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 3 752 659 \$ des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au cours de l'exercice.

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	Désamiantage	
	2025	2024
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,73 %	4,98 %
Période d'actualisation ¹	De 29 à 78 ans	De 29 à 78 ans
Taux d'inflation	2,50 %	2,57 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 72 689 884 \$ (65 892 064 \$ au 30 juin 2024).

Une contribution financière de 42 686 467 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 37 082 587 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

9. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Billet à ordre auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec remboursable semi-annuellement par versements de 77 649 \$ incluant les intérêts, échéant le 3 novembre 2031 et portant intérêt au taux de 2,7186 %	919 578	1 047 267
Billets à ordre remboursés au cours de l'exercice.	-	2 582 174
Obligation découlant de contrats de location-acquisition remboursable mensuellement par versements de 2 736 \$ incluant les intérêts, échéant le 31 mars 2028 et portant intérêt au taux de 3 %	83 966	114 499
	<u>1 003 544</u>	<u>3 743 940</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2026	161 717
2027	165 308
2028	161 364
2029	142 253
2030	146 147
2031 et suivants	226 755
	<u>1 003 544</u>

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital, soient 10 794 213 \$, et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre octobre 2025 et octobre 2047 et portant intérêt au taux pondéré de 2,971 %	163 261 673	200 096 892
Moins : Frais reportés liés aux dettes	<u>(761 593)</u>	<u>(856 851)</u>
	<u>162 500 080</u>	<u>199 240 041</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2026	10 794 213
2027	25 519 125
2028	26 454 125
2029	6 216 125
2030	6 342 125
2031 et suivants	87 935 960
	<u>163 261 673</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut ce qui suit :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 8 533 653 \$ (45 207 685 \$ au 30 juin 2024), soit 7 821 626 \$ pour des bâtiments (40 697 720 \$ au 30 juin 2024) et 712 027 \$ pour des aménagements (4 509 965 \$ au 30 juin 2024). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'un montant de 1 459 890 \$ (271 680 \$ au 30 juin 2024) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

12. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable à la taxe scolaire à recevoir et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important puisque, ceux-ci jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des divers paliers de gouvernement, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses et des taxes à la consommation à recevoir au 30 juin, se détaille comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
	\$	\$
Actifs financiers non en souffrance	2 930 517	1 844 497
Actifs financiers en souffrance		
Moins de trois mois	110 728	283 793
Entre trois et six mois	165 956	568 097
Entre six et neuf mois	58 272	55 962
Entre neuf mois et un an	119 136	105 442
Plus de un an	476 748	180 787
Sous-total	930 840	1 194 081
Moins : provision pour créances douteuses	(268 808)	(149 241)
Sous-total	662 032	1 044 840
Total	3 592 549	2 889 337

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

12. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
	\$	\$
Solde au début	149 241	175 564
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	179 359	35 623
Montants radiés	(59 792)	(61 946)
Solde à la fin	<u>268 808</u>	<u>149 241</u>

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention sont pris en charge par le MEQ, l'organisme scolaire estime que ces emprunts ne l'exposent pas de manière importante au risque de taux d'intérêt.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au niveau des emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire et des dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire, une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 5 % (5 % au 30 juin 2024) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

12. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les échéances contractuelles des autres passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 2 ans à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt temporaire faisant l'objet d'une promesse de subvention	5 406 444			
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source et de certaines charges sociales à payer	27 386 296	32 013		
Provision pour avantages sociaux	11 576 062			
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	155 298	310 596	310 596	232 947
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	15 514 406	59 717 222	18 502 779	110 836 446
Total	60 038 506	60 059 831	18 813 375	111 069 393

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS**Obligations contractuelles**

Dans le cadre de ses opérations, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- L'organisme scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 7 649 926 \$. Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention);
- L'organisme scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 2 763 804 \$, répartis comme suit : 2 329 205 \$ en 2025-2026 et 434 599 \$ en 2026-2027;
- L'organisme scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 3 973 480 \$ s'échelonnant jusqu'en 2029.

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les intérêts sont calculés à un taux pondéré de 2,971 % et s'échelonnent jusqu'en 2047.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2025

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Les encaissements en capital pour l'organisme scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	10 794 213
2027	25 519 125
2028	26 454 125
2029	6 216 125
2030	6 342 125
2031 et suivants	87 935 960
	<hr/>
	163 261 673
	<hr/>

L'organisme scolaire a également conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- en vertu de certains de ses baux, l'organisme scolaire a consenti des emphytéoses en vertu desquelles il deviendra propriétaire des bâtiments construits par les locataires au terme des baux. Les échéances des baux emphytéotiques et la valeur au rôle d'évaluation actuel de ces bâtiments sont de 2 207 800 \$ échéant en 2066-2067 et 73 300 \$ échéant en 2069-2070;
- l'organisme scolaire a consenti des baux de location de locaux, d'un terrain et une entente de service d'entretien ayant une valeur de 1 963 708 \$ échéant entre 2031-2032 et 2039-2040.

14. PASSIFS ÉVENTUELS

L'organisme scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, sont visés par des actions collectives. Les organismes scolaires sont appelés aux dossiers à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2025, l'issue de ces litiges, ainsi que son incidence financière pour l'organisme scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au livre à cet égard.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.